



Guide de critères visant à garantir la sécurité des enfants dans le contexte de l'activité d'assistance parentale

Ce guide vous est mis à disposition pour évaluer vos locaux et, le cas échéant, vous conformer aux critères fixés par la loi afin de garantir la sécurité des enfants à tout moment. Les critères ci-dessous seront contrôlés par le service compétent du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Rappel : Seuls les locaux agréés par le ministère sont accessibles aux enfants.

1. Général

- Sécuriser toutes les prises électriques accessibles aux enfants.
- Sécuriser toutes les fenêtres à hauteur à risque contre l'ouverture.
- Installation de détecteurs de fumée audibles dans tous les locaux utilisés par les enfants.
- Veiller à ce que le détecteur de fumée installé dans la buanderie soit audible dans l'habitation.
- Un extincteur doit être fixé à un endroit visible et facilement accessible.
- Escaliers, balcons et fenêtres doivent être pourvus de garde-corps ou d'autres dispositifs adéquats pour empêcher une chute / blessure de l'enfant.
- La rampe d'escalier : écarter les conceptions de type « échelle » : un enfant ne doit pas pouvoir l'escalader.
- Locaux accessibles aux enfants sont non-fumeur. Garder les cigarettes et cendriers hors de portée des enfants.
- Mettre les boissons alcooliques, médicaments et produits de nettoyage hors de portée des enfants.
- Fixer la télévision, si facilement renversable à l'aide d'une chaîne fixée au mur, colle double face ou par un support spécial pour télévision.
- Sécuriser tous les meubles facilement renversables (d'une hauteur de plus d'1 mètre).

- Laisser entrer la lumière naturelle (ouvrir les volets et rideaux en présence des enfants).
- Eviter les ampoules de lampes non protégées dans les locaux fréquentés par les enfants.
- Trousse de sécurité à proximité.
- Veiller à ce que le couloir ne soit pas encombré. Le couloir doit permettre le passage en cas d'évacuation.

2. Salon

- Prévoir assez de lumière pour faire les devoirs. (Lampe de chevet)
- Sécuriser les surfaces vitrées contre la casse à l'aide d'un film de protection.
- Mettre hors de portée des enfants le matériel de cheminée.

3. Cuisine

- Cuisine équipée d'une couverture extinctrice à proximité.
- Mettre hors de portée des enfants le bloc à couteaux et tout autre objet dangereux.
- Sécuriser la cuisinière/le four afin d'éviter des brûlures, sauf cuisinière à induction.

4. Chambre d'enfant et salle de jeux

- Mettre à disposition du matériel pédagogique diversifié pour les activités à caractère socio-éducatif.

5. Sanitaires

- Equiper le local fréquenté par les enfants de sèche-mains individuels ou à usage unique.
- Mettre à disposition un distributeur de savon.

6. Aire extérieur

- Aménager l'aire extérieure de manière à ce que les enfants ne puissent pas trébucher, se blesser etc.